COMMUNE DE
MERSCH

AVIS

Objet: Monsieur et Madame Viswapoorani-Muhueaswaran – deux forages géothermiques 6, rue F. Faber à L-7573 Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 24 juin 2025, réf EAU-AUT-25-00401, concernant la réalisation de forages géothermiques 6, rue F. Faber à L-7573 Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 25 juillet au 2 septembre 2025 inclus.

Mersch, le 24 juillet 2025

le secrétaire, le bourgmestre,

Administration Communale MERSCH